

Article 10 de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

Date de mise à jour : 23 Février 2024

Notre analyse

L'épreuve statique concerne les appareils de levage. Elle consiste à faire supporter à l'appareil de levage muni de ses accessoires et avec ses supports la charge maximale d'utilisation multipliée par le coefficient d'épreuve statique, sans la faire bouger pendant une durée déterminée. Les modalités de l'épreuve statique sont fixées par la notice du fabricant ou par la réglementation appliquée lors de la conception de l'appareil.

En l'absence de notice ou de réglementation le coefficient doit être égal à 1,5 pour les appareils de levage mus par la force humaine si elle est employée directement et 1,25 pour les autres appareils de levage. Dans les deux cas la durée de l'épreuve est de une heure.

A la fin de l'épreuve statique l'employeur doit s'assurer qu'aucune déformation permanente ni de défectuosité de l'appareil de levage et de ses supports ne sont apparues.

Article 10 de l'arrêté du 1er mars 2004 relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage

On entend par " épreuve statique " d'un appareil de levage l'épreuve qui consiste à faire supporter à l'appareil de levage, muni de tous ses accessoires, et à ses supports, la charge maximale d'utilisation, multipliée par le coefficient d'épreuve statique, sans la faire mouvoir pendant une durée déterminée.

Les conditions de l'épreuve statique, la durée de l'épreuve et le coefficient d'épreuve sont ceux définis par la notice d'instructions du fabricant, ou ceux définis par la réglementation appliquée lors de la conception de l'appareil.

A défaut, le coefficient est égal à 1,5 pour les appareils de levage mus par la force humaine employée directement et à 1,25 pour les autres appareils de levage ; dans les deux cas la durée de l'épreuve est de une heure.

Durant le déroulement de l'épreuve, les flèches et déformations prises ou subies par les différentes parties de l'appareil de levage ou de ses supports doivent être mesurées en tant que de besoin.

En fin d'épreuve statique, l'appareil de levage et ses supports doivent être examinés afin de s'assurer qu'aucune déformation permanente ni défectuosité ne sont apparues.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Brochure ED 6339 «
Vérifications
réglementaires des
machines, appareils et
accessoires de levage »,
INRS

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Check Chantier :
l'application mobile pour
agir en sécurité sur vos
chantiers au quotidien

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un outil pour suivre les
échéances de votre
matériel

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)